



Ecole maternelle Marie Curie - 14, Rue Saint-Gilles - 17 690 Angoulins
05 46 56 84 13 - e-angoulins@ac-poitiers.fr
Ecole élémentaire Jean Moulin - 9, rue Saint-Gilles - 17690 Angoulins
05 46 56 84 19 - e-angoulins@ac-poitiers.fr



FICHE D'URGENCE 2023-2024

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
Ces informations peuvent être utilisées par les enseignants et le personnel municipal d'interclasse.

Nom : Prénom : Classe :

Externe Demi-pensionnaire

Date de naissance : Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM : Prénom :	NOM : Prénom :
Adresse.....	Adresse.....
☎ domicile :	☎ domicile :
☎ travail :	☎ travail :
☎ portable :	☎ portable :
courriel :	courriel :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Numéro et Compagnie de l'assurance scolaire :

*En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.*

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : *allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...*

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie dans l'établissement, il doit bénéficier de la mise en place (ou du renouvellement) d'un PAI (Projet d'accueil individualisé).

▶ Elève bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé) l'année précédente : OUI NON

▶ Elève ayant besoin d'un PAI cette année (renouvellement ou mise en place) : OUI NON

Signature des représentants légaux :